



Commentaires et réflexions à l'intention de la
Commission sur l'éducation postsecondaire

*Document présenté par le
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst*



Le 24 avril 2007

N.B. Le genre masculin est utilisé dans le texte à seule fin d'en faciliter la lecture.

Préambule

La ville de Bathurst, située au nord du Nouveau-Brunswick, abrite des maisons d'enseignement postsecondaire depuis 1917. Pour sa part, le *Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus de Bathurst* (CCNB – Campus de Bathurst) est devenu un établissement public de formation en 1975, lorsque la province en fit l'achat auprès de la congrégation des Pères Eudistes. À l'heure actuelle, il fait partie du réseau d'enseignement collégial francophone de la province. Ce dernier constitue un organisme de service spécial (OSS) régi par la *Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes*, qui opère en vertu des cadres établis par le gouvernement provincial, et dont la mission principale consiste à répondre aux besoins de formation technique, technologique et professionnelle des collectivités francophones du Nouveau-Brunswick. Au sein de ce réseau, le Campus de Bathurst se spécialise dans les domaines suivants : Administration et Commerce, Chimie et Environnement, Technologie du génie électronique, Industriel et Métaux, Mécanique motorisée et Technologie de l'information, en plus de dispenser des programmes destinés aux adultes qui souhaitent terminer ou parfaire la formation préalable aux programmes postsecondaires ou nécessaire à l'accès aux emplois qui n'exigent pas de formation spécifique.

Le Campus dispose de deux centres de formation situés à l'intérieur des limites de la ville de Bathurst. Il offre actuellement vingt sept (27) programmes de formation à temps plein, auxquels s'ajoute un éventail considérable de programmes à temps partiel et de formations à contrat, conçus en fonction des besoins de l'industrie, des entreprises et des institutions publiques et parapubliques. Mentionnons enfin qu'en 2006-2007, le Campus de Bathurst représentait toujours le plus gros campus francophone du réseau provincial. Depuis environ un an, il est aussi appuyé dans sa mission par sa propre fondation (la *Fondation du Collège de Bathurst Inc.*), dont le conseil administratif est essentiellement formé de représentants de notre communauté. L'existence même de cette fondation, tout comme son modèle de gestion, constitue d'ailleurs un exemple, parmi plusieurs autres, du point auquel le Campus bénéficie d'un ralliement communautaire naturel pour véhiculer son mandat autant sur la scène régionale qu'à l'échelle nationale et internationale.

Ces dernières semaines, la direction du Campus, appuyée des membres de son Conseil académique, s'est penchée sur les éléments de réflexion soulevés par la *Commission sur l'éducation postsecondaire* en regard de la situation actuelle et de l'évolution du système de formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Le présent document présente donc l'essentiel des réflexions qui ont été conduites à partir de ces éléments, qui ont bien sûr été abordés dans l'optique des réalités de l'enseignement collégial et plus spécifiquement à partir des caractéristiques propres au mandat du Campus de Bathurst et à la région dans laquelle il l'exerce.

C'est ainsi que les pages suivantes rendront compte des réflexions des représentants du Campus sur les thèmes proposés par la Commission¹ en les reliant à cinq préoccupations reliées à la

¹ Rappelons que les thèmes énoncés à l'intérieur du document de réflexion publié en mars dernier par la Commission sont : accessibilité, pertinence et réponse, qualité et responsabilité, efficacité, collaboration et différenciation et finances.

mission qui leur est confiée, à savoir : la capacité des institutions collégiales à contribuer à la formation de citoyens productifs et ouverts sur le monde, les défis particuliers que présente l'offre de formation collégiale en français dans les régions rurales ou éloignées des centres urbains, la reconnaissance des apprentissages et l'arrimage des compétences acquises entre les niveaux de formation, les problématiques reliées à la formation pour les métiers règlementés, et enfin, le potentiel des établissements collégiaux en matière d'innovation, de recherche appliquée et de transfert technologique.

LA CAPACITE DES INSTITUTIONS COLLEGIALES A CONTRIBUER A LA FORMATION DE CITOYENS PRODUCTIFS ET OUVERTS SUR LE MONDE

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick compose à la fois avec les nouveaux défis que présentent une économie mondialisée, l'implantation de plus en plus marquée des technologies de pointe dans la vie quotidienne, une diminution démographique significative se répercutant sur la disponibilité de la main-d'œuvre et la nécessité d'assurer à celle-ci les meilleures qualifications possibles. Il va sans dire que les établissements de formation postsecondaire de tous les niveaux jouent un rôle de plus en plus crucial sur la capacité des collectivités de s'ajuster aux nouvelles réalités. Puisque l'on prétend désormais que « seul le changement est constant », il devient donc impératif que les travailleurs du Nouveau-Brunswick possèdent non seulement les compétences techniques, technologiques et professionnelles qui assureront une productivité optimale de la main-d'œuvre, clef de l'autosuffisance de notre province, mais aussi celles qui permettent à chaque membre des collectivités de comprendre et de s'adapter constamment à des réalités économiques et sociales en mouvement et ce, autant dans leurs régions d'appartenance qu'à l'échelle nationale, voire même dans une perspective planétaire. Ces dernières années, le Campus de Bathurst a exploré, mis en œuvre et expérimenté diverses stratégies visant justement à soutenir cette nouvelle nécessité tant au sein de sa clientèle « régulière » qu'auprès des générations en devenir ainsi que d'apprenants adultes pour qui l'accès aux possibilités de développement et d'amélioration des compétences était jusque là limité. L'une des stratégies s'adressant à cette dernière catégorie d'apprenants fut d'ailleurs élaborée de concert avec le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (aujourd'hui le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail) et le ministère des Services familiaux et communautaire. Mise à l'essai durant une période de trois (3) années, cette stratégie, qui misait également sur la participation de la communauté d'affaires et industrielle, faisait appel à une combinaison de « passerelles » de formation académiques et pratiques qui tenaient compte autant des objectifs de carrière des participants et de leurs expériences acquises, que des besoins de l'industrie régionale et des objectifs gouvernementaux en matière de qualifications de la main-d'œuvre. Le modèle d'intervention qui en est résulté semble particulièrement significatif par rapport au défis socio-économiques actuels, entre autres, parce qu'il ouvre des avenues innovatrices pour les adultes qui, pour une raison ou une autre, étaient demeurés jusque là sans diplôme. Ajoutons que dans cette optique, ce projet reflète d'ailleurs la culture inclusive que privilégie le Campus et que le modèle développé fut aussi suffisamment documenté et éprouvé pour en assurer la transférabilité, démontrant ainsi le potentiel que présentent les maisons de formation collégiale comme lieux propices à l'expérimentation de stratégies d'intervention de grande qualité visant à mieux supporter le développement de communautés dont la prospérité, la productivité et l'ouverture à une culture planétaire demandent à être optimisées.

Par ailleurs, nous entretenons également la conviction que la formation « réussie » des générations en devenir passe par une concertation étroite entre les niveaux d'enseignement secondaire et postsecondaire. C'est d'ailleurs pourquoi nous multiplions, depuis quelques années, les initiatives par lesquelles les élèves des écoles secondaires d'expression française peuvent non seulement découvrir les différents secteurs de spécialisation de niveau collégial, mais aussi bénéficier de l'expertise en place au Campus de Bathurst au cours même de leurs études secondaires. À titre d'exemple, soulignons que nos départements technologiques en informatique et en génie électronique, pour ne nommer que ceux-ci, ont développé, en partenariat avec des enseignants du secondaire, des projets de formation concertés à l'intention des élèves de ces écoles². D'autres activités ont lieu dans l'environnement quotidien des élèves de niveau secondaire³, entre autres, en vue d'inciter ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent envisager des études universitaires à considérer la poursuite d'un programme d'études axé sur les applications de compétences avec lesquelles leur formation générale les aura familiarisés.

Mentionnons enfin que le Campus veille aussi à favoriser le développement optimal de sa propre communauté institutionnelle par la disponibilité de différents services à l'intérieur même de ses murs. Certains de ceux-ci s'adressent à l'individu alors que d'autres visent une sensibilisation et une éducation collective, notamment par la mise sur pied d'un éventail d'activités et par la réalisation de projets variés à caractère international. Bref, comme c'est aussi le cas pour tous les campus du réseau CCNB, le Campus de Bathurst s'efforce de mettre en évidence et par tous les moyens dont il dispose, le rôle que peuvent jouer les établissements de formation collégiale dans l'amélioration du système d'éducation postsecondaire, entre autres du point de vue de l'accessibilité et de la haute qualité des possibilités offertes aux citoyens du Nouveau-Brunswick et ce même si, à l'heure actuelle, une révision organisationnelle du niveau collégial, consécutive aux remaniements de 2005, paraît logiquement s'imposer.

LES DEFIS PARTICULIERS QUE PRESENTE L'OFFRE DE FORMATION COLLEGE EN FRANÇAIS DANS LES REGIONS RURALES OU ELOIGNEES DES CENTRES URBAINS

Le Campus de Bathurst fait partie des institutions de formation du Nouveau-Brunswick qui doivent relever plusieurs défis se rapportant à leur localisation géographique. À elle seule, l'idée d'intéresser des candidats provenant de centres urbains à des programmes de formation dispensés en région plus rurale ou éloignée, réfère à des investissements plus lourds (en termes de temps, d'efforts et de ressources financières) et ce, bien que la structure de l'enseignement collégial dans notre province soit en bonne partie fondée sur l'attribution de spécialisations

² Notons d'ailleurs que l'offre de formation développée par le département d'informatique s'appuie sur l'adhésion du Campus au système de certification Cisco. En plus d'une préparation adéquate à la certification A+ et d'une attestation décernée par Cisco Canada, cette initiative débouche sur un transfert de crédit pour les élèves du secondaire ayant réussi le cours qui leur est proposé et qui s'inscrivent ensuite au programme de formation en informatique offert par le CCNB – Campus de Bathurst.

³ Telles que les rencontres offertes par le Campus à l'échelle provinciale, depuis 2005, aux élèves de niveau secondaire. Sous le thème « *Ça sert à quoi les sciences? Ça sert à quoi les maths?* », ces séances se déroulent dans les écoles secondaires et ont pour objectif de promouvoir l'importance d'une solide formation tout en aidant les élèves à faire les liens entre les matières scolaires inscrites à leur programme et les diverses applications qu'ils pourront leur trouver au niveau postsecondaire.

propres à chacun des campus, en lien avec les ressources régionales et les domaines émergents. Pour ces campus, il importe donc de mettre en place et de maintenir de fortes stratégies de marketing, et de compléter celles-ci par des activités de vie étudiante solides et variées.

Dans une autre optique, un double défi s'impose également aux campus francophones situés en région rurale, à savoir celui de rendre disponible, dans une langue jugée minoritaire bien qu'officielle, un éventail suffisamment varié de possibilités de formation. Ce défi s'accompagne de nombreuses difficultés qui prennent entre autres leur ampleur dans la faible densité démographique des zones rurales, dans les coûts supplémentaires associés aux déplacements pour accéder à la formation, dans l'influence du phénomène de dualité linguistique et dans des perceptions encore trop souvent entretenues face à l'éducation postsecondaire dans les communautés caractérisées par des taux de scolarisation moins élevés. Bref, force est d'admettre que la réussite des établissements comme le Campus de Bathurst, dans l'exercice de leur mandat, exige la mise en œuvre de mécanismes et la disponibilité de ressources spécifiques, destinés à dépasser les mythes, à éveiller un intérêt pour l'amélioration des compétences chez tous les citoyens, quelle que soit leur langue d'expression et indépendamment de leur situation géographique, et à soutenir cet intérêt par une accessibilité appropriée aux possibilités de formation. Dans cette matière, l'expérience du Campus indique qu'un appui gouvernemental accru sera sans conteste nécessaire afin de multiplier ces mécanismes et d'accroître la diffusion de ces ressources, qu'il s'agisse d'encourager les résidents des zones urbaines à se déplacer vers les institutions qui offrent les programmes de formation répondant à leurs intérêts et où qu'elles soient situées en province, d'aider les personnes de régions rurales les plus éloignées à accéder aux occasions de formation, ou encore de diffuser davantage ces occasions dans des régions qui ont été moins rejointes jusqu'à aujourd'hui. Par exemple, et même si nous reconnaissons aisément que la formation à distance ne constitue aucunement une solution à toutes les difficultés et ne peut s'appliquer efficacement à tous les programmes, des mesures telles que l'accroissement des moyens informatiques et technologiques de pointe et la mise en place de lieux publics multifonctionnels dans les régions rurales favoriseraient certainement la diffusion de possibilités partielles ou complètes de formation hors Campus.

En plus de contribuer à réduire la charge financière supplémentaire qui incombe aux apprenants des régions rurales ou éloignées, des mesures semblables permettraient sans doute d'accroître l'accès de tous les citoyens aux possibilités de formation postsecondaires. Elles pourraient même présider à la formation de réseaux de formation à distance propres au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'il en existe dans d'autres provinces, potentiellement basés sur un principe de « guichet d'entrée unique », conçu en vue de faciliter la démarche de retour aux études et de simplifier le processus d'accès aux possibilités de formation déjà existantes et à celles qui pourront logiquement être développées.

LA RECONNAISSANCE DES APPRENTISSAGES ET L'ARRIMAGE DES COMPETENCES ACQUISES ENTRE LES NIVEAUX DE FORMATION

Le Nouveau-Brunswick fait désormais partie d'une société du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie figure parmi les fondements sur lesquels repose l'habileté des personnes et des collectivités à répondre à des attentes changeantes et sans cesse renouvelées. Dans cette optique, la capacité de son système éducatif à reconnaître la valeur des connaissances accumulées au fil

de différents programmes de formation ainsi que la richesse des compétences acquises par des moyens autres que les voies traditionnelles d'apprentissage prend, à notre avis, une importance particulièrement marquée. Cette possibilité nous apparaît d'autant plus importante pour l'avenir de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick que notre expérience nous indique que de nouvelles perceptions semblent actuellement émerger au sein d'une certaine part de la population étudiante. Ainsi, parmi les inscrits des dernières années au Campus de Bathurst, nous observons que certains étudiants s'en remettent à notre établissement, après avoir entrepris (et de plus en plus souvent complété) un programme universitaire et ce, en vue d'acquérir des compétences pratiques adjacentes à leur champ d'intérêt. Selon les propos recueillis auprès de ces étudiants, cette tendance serait principalement liée à un constat personnel voulant que ces compétences pratiques leur seront précieuses pour accéder à un parcours de carrière pleinement satisfaisant. Qui plus est, nous pouvons présumer que le nombre d'étudiants choisissant une voie semblable pourrait s'accroître au cours des prochaines années, si l'on se fie aux études et aux projections⁴ relatives à la proportion de diplômés collégiaux qui sera requise pour combler, ces prochaines années, les postes rendus disponibles à travers la province, par comparaison avec la proportion d'emplois projetés qui exigeront une formation universitaire.

À la lumière de ces observations, nous pensons donc que deux mesures pourraient contribuer à répondre adéquatement à cette nouvelle réalité. D'une part, il nous semblerait pertinent qu'un système éprouvé et mieux structuré pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis soit mis en place à l'échelle de la province. De notre point de vue, ce système devra être clairement axé sur l'apprenant, fondé sur la transparence et devra reposer sur les meilleures pratiques recensées à l'échelle nationale et internationale en la matière. D'autre part, nous pensons également que des arrimages solides devront être conclus entre les divers paliers de formation et ce, dans les domaines pour lesquels de telles ententes sont pertinentes. En nous basant sur les expériences que nous vivons jusqu'à maintenant⁵, nous avons toutes les raisons de croire que ces ententes sont réussies et qu'elles ne portent aucun préjudice à la qualité des formations offertes lorsqu'elles sont abordées dans une perspective de complémentarité plutôt que de duplication et dans le respect de mandat de chacune des institutions concernées. Bien au contraire, en permettant aux individus d'atteindre un équilibre optimal entre les connaissances théoriques et fondamentales dans un champ d'intérêt donné et les compétences pratiques pour s'accomplir pleinement dans un parcours de carrière étroitement relié à ce même domaine d'intérêt, ces ententes d'arrimage nous semblent plutôt se poser comme des outils inestimables pour l'avenir de nos collectivités.

⁴ Voir par exemple le document publié en mai 2003, intitulé Les défis à relever en termes de formation et d'éducation pour atteindre les objectifs du Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick de 2003 à 2011, et disponible sur le site Web du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sous l'onglet « Publications ». Bien que ce document ait été rédigé en tenant compte des priorités du gouvernement précédent, nous pouvons présumer que les modèles de projections par lesquels ont été estimés la croissance possible des nouveaux emplois et l'attrition prévue ont été appliqués avec objectivité.

⁵ Jusqu'à aujourd'hui, le CCNB – Campus de Bathurst a conclu des ententes d'arrimage pour plusieurs de ses programmes technologiques avec l'École de technologie supérieure de l'Université de Montréal, l'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse), l'Université du Cap Breton et le *Maritime Institute* de la *Memorial University* (Terre-Neuve).

LES PROBLEMATIQUES RELIÉS À LA FORMATION POUR LES MÉTIERS RÉGLEMENTÉS

Le vieillissement de la population et le déclin démographique enregistrés par la province semblent maintenant mener vers une problématique particulière en ce qui concerne la formation de travailleurs spécialisés dans les métiers réglementés. L'atteinte de la retraite des travailleurs expérimentés et qualifiés pour contribuer à la formation des apprentis paraît de plus en plus conduire à une remise en question des modes de formation utilisés jusqu'ici. D'une part, un nombre croissant d'entreprises sont exposées à « perdre » les ressources humaines qualifiées dont elles ont besoin pour accueillir des apprentis qui désirent compléter le processus d'accréditation dans leur métier. D'autre part, aucune démarche n'a encore été entreprise afin de solliciter davantage l'expertise présente en milieu collégial, alors que celle-ci pourrait certainement être mise à contribution pour pallier à une pénurie probable de travailleurs de métier.

Il faut également noter qu'autant la formation que la certification des travailleurs de métier francophones pose une difficulté supplémentaire, reliée à la disponibilité d'examens et de ressources pédagogiques de qualité, en français. Signalons entre autres que le matériel d'enseignement actuellement utilisé provient souvent d'autres provinces et ne reflète pas nécessairement les variations qui existent d'une province à l'autre, au niveau des codes et normes à maîtriser. De plus, il s'agit souvent de ressources dont la traduction laisse à désirer, lorsqu'elle est disponible, sans compter que le contenu de plusieurs de ces traductions s'avère parfois inexact, sinon désuet. Ceci étant dit, nous pensons que le réseau collégial de la province posséderait toute l'expertise voulue pour veiller, moyennant les investissements requis et un partenariat solide avec la division de l'Apprentissage et de la Certification, à la fois au développement et à la traduction de matériel pédagogique adapté aux différents métiers réglementés par la province, et à la révision des curriculum actuels (sinon à l'élaboration de nouveaux), en vue d'y intégrer l'acquisition des compétences essentielles à l'inscription de chaque individu à un processus de formation s'échelonnant tout au long de sa vie.

LE POTENTIEL DES ÉTABLISSEMENTS COLLEGLIAUX EN MATIÈRE D'INNOVATION, DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

Le CCNB – Campus de Bathurst héberge deux des sept centres d'excellence du réseau collégial francophone, soient le *Centre d'innovation et de transfert technologique dans les métaux* (CITTM) et le *Centre d'excellence en informatique* (CEI). Officiellement inauguré en 2006, le CITTM a été mis sur pied grâce à des investissements de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et de la Société de développement régional (SDR). Ce centre opère désormais avec l'appui d'un comité consultatif formé de représentants de l'industrie. Pour sa part, le CEI a vu le jour en 1996, principalement grâce à une subvention obtenue dans le cadre de l'entente Canada/Nouveau-Brunswick. Les installations du CEI ont également été enrichies, il y a quelques années, par un *Laboratoire de recherche en interactivité éducative en formation à distance*, par le biais d'une contribution de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). À l'image des autres centres d'excellence répartis dans les campus francophones du CCNB à travers la province, ceux du Campus de Bathurst ont pour mission de collaborer avec l'industrie pour la mise en application de moyens innovateurs et de nouvelles technologies issus, entre autres, des résultats de projets de recherche fondamentale. Ils souhaitent également participer à

la création de liens constructifs avec des équipes de chercheurs pour la réalisation de projets qui contribuent à l'avancement du savoir, comme ce fut le cas de 2002 à 2004, alors que le Campus et le CEI furent maîtres d'œuvre d'un projet de recherche réunissant des experts du réseau universitaire, des spécialistes d'instituts nationaux de recherche et des partenaires de l'industrie⁶.

Par ailleurs, nous devons souligner que nos secteurs de formation sont également animés d'une grande détermination à jouer un rôle significatif dans des activités liées à la recherche appliquée, à l'innovation et au transfert technologique. Au Campus de Bathurst, certains de ces secteurs sont d'ailleurs porteurs d'un potentiel marqué à ce sujet, puisqu'ils sont reliés à des domaines prometteurs, qui font partie des grappes stratégiques ciblées autant par la province que par les gouvernements nationaux. L'environnement, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et des communications ne sont que quelques exemples des champs d'expertise pour lesquels notre établissement peut intervenir de concert avec des chercheurs et des industries, lorsqu'il s'agit d'appliquer de nouvelles technologies ou encore de développer de nouvelles applications à des procédés éprouvés. Des expertises de même calibre, dans d'autres domaines de spécialisation, se retrouvent également dans les autres campus du réseau collégial de la province.

Il n'en demeure pas moins que les possibilités présentes au sein des centres d'excellence, tout comme celles qu'offrent les secteurs de formation collégiale sont encore peu reconnues par les autorités gouvernementales (rappelons ici que nos centres d'excellence sont toujours confrontés à la nécessité d'autofinancer la totalité de leurs activités) et que leur promotion auprès des partenaires potentiels de la communauté du savoir et de l'industrie reste conséquemment fort limitée.

Synthèse et conclusion

Les pages précédentes ont voulu refléter quelques-unes des expériences vécues au CCNB – Campus de Bathurst ces dernières années, et présenter les constats auxquels elles nous ont menés. Ceux-ci peuvent se résumer de la façon suivante:

- *De par sa nature, le niveau de formation collégial possède incontestablement des forces et un potentiel uniques pour contribuer au développement optimal de citoyens productifs, proactifs face à la nécessité de s'adapter aux changements sociaux, économiques et démographiques, et positivement ouverts sur le monde.*
- *Le maintien d'une offre de formation collégiale variée, pertinente et suffisante en région rurale, dans le contexte d'une langue d'expression réputée minoritaire, présente plusieurs défis qui pourraient être relevés par l'amélioration des moyens technologiques de pointe, par l'implantation de ressources physiques d'appoint, par le maintien et le renforcement de stratégies de marketing appropriées et par des activités de vie étudiante fortes et variées.*

⁶ Intitulé « Système de gestion des contenus d'apprentissage en 3D : les mondes virtuels et l'interactivité éducative en éducation à distance », ce projet a regroupé des partenaires scientifiques de trois universités (Moncton, Montréal et Ottawa) ainsi que de l'Institut des technologies de l'information du CNRC et du REFAD. Il a été rendu possible grâce à l'appui de partenaires des secteurs public (Bureau des technologies d'apprentissage de DRHC, du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Gouvernement du Québec, de la FCI, de la FINB) et privé (IBM Canada, E-com Inc., Aliant).

- *Un système à la fois transparent, rigoureux et structuré relatif à l'évaluation et à la reconnaissance des compétences acquises des candidats aux divers programmes de formation, ainsi que des ententes d'arrimage entre les programmes collégiaux et universitaires qui s'y prêtent, constituent deux mesures susceptibles de supporter adéquatement la nécessité, pour la personne, d'inscrire désormais son parcours de carrière dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie.*
- *L'expertise existante en milieu collégial gagnerait à être davantage sollicitée pour pallier à une pénurie probable de travailleurs de métier, non seulement pour la formation mais aussi pour le développement de matériel pédagogique et d'évaluation des compétences en français, ainsi que pour l'intégration aux curriculum d'activités de développement ou d'enrichissement des compétences essentielles à l'employabilité et à l'apprentissage continu.*
- *Les établissements de formation collégiale de la province, de même que leurs centres d'excellence, recèlent d'un potentiel qui demeure insuffisamment exploité (par l'industrie et par les équipes de chercheurs) en ce qui concerne les activités d'innovation, de recherche appliquée et de transfert technologique.*

Nous souhaitons évidemment que ces constats, jumelés à ceux qui auront été partagés avec la Commission par d'autres individus, institutions et organismes, feront émerger les pistes les plus pertinentes pour poursuivre une réflexion constructive sur l'évolution du système postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Pour notre part, nous maintenons notre appui à toutes les initiatives qui permettront à la province de se positionner avantageusement comme lieu de référence dans une économie du savoir, qu'il s'agisse d'améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire aux apprenants de tous les groupes d'âge (par exemple, par la mise en œuvre de mesures visant à alléger l'endettement étudiant, par la création d'incitatifs destinés à des groupes ciblés ou par l'accroissement de la flexibilité du système éducatif), de créer d'autres rapprochements avec l'industrie en vue de faciliter la rétention de notre main-d'œuvre, ou encore de valoriser davantage le travail des professionnels du réseau provincial d'éducation. Nos efforts continueront aussi d'être dirigés sur la promotion du développement du plein potentiel de chaque individu faisant partie de la communauté du Nouveau-Brunswick.

Document déposé par la Directrice,



Jeanne Comeau
 Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus de Bathurst
 C.P. 266
 Bathurst (N.-B.) E2A 3Z2.
 (506) 547-2145
jeanne.a.comeau@gnb.ca